



#Assemblée Nationale

ADOPTION DU PLFSS 2022 Nous avons adopté le budget de la sécurité sociale pour 2022. Ce vote est la concrétisation de nos engagements pour **poursuivre la transformation de notre système de santé, la revalorisation des professionnels et mieux protéger les Français. À travers ce budget, nous nous engageons à garantir l'accès aux soins de tous, partout.** Le PLFSS 2022 marque aussi **une nouvelle étape en faveur de l'autonomie et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap** avec l'augmentation des moyens humains et financiers dédiés aux EHPAD, des revalorisations salariales des professionnels qui accompagnent les personnes handicapées et la création de nouvelles solutions inclusives.



Nous améliorons l'accès aux médicaments et aux dispositifs médicaux et ouvrons de nouveaux droits :

PLFSS 2022

Mise en place, à titre expérimental, d'une carte professionnelle pour les aides à domicile
Nous valorisons ce métier et facilitons l'exercice

PLFSS 2022

Accès direct aux kinésithérapeutes et orthophonistes sans prescription

PLFSS 2022

Accès facilité à la complémentaire santé solidaire
attribution automatique aux bénéficiaires du RSA, facilitation de son attribution pour les bénéficiaires de l'ASPA ou du minimum vieillesse

PLFSS 2022

Création d'un tarif plancher à 22 € pour les services d'accompagnement à domicile
Nous favorisons le maintien à domicile et une meilleure rémunération des professionnels

PLFSS 2022

Mise en place du "Forfait Psy"
Prise en charge de 8 séances à partir de 3 ans

PLFSS 2022

2 Milliards € dédiés à la revalorisation des carrières du médico-social s'ajoutant aux 8 Milliards € déjà engagés

PLFSS 2022

Contraception intégralement prise en charge jusqu'à 25 ans
ainsi que les frais nécessaires à la contraception : une consultation par un médecin ou une sage-femme, les examens biologiques afférents etc.

PLFSS 2022

Ouverture, à titre expérimental, de la primo-prescription aux Infirmiers en Pratique Avancée (IPA)
Nous renforçons l'accès aux soins pour tous, partout

PLFSS 2022

Renforcement de la protection sociale des indépendants

26.10.21 : J'interpelle la Ministre du Travail sur l'emploi des jeunes

En Commission des Affaires Sociales, j'ai interpellé la Ministre du Travail, Elisabeth BORNE sur les actions que nous devons continuer à mettre en œuvre pour les jeunes sans emploi, ni étude, ni formation. Le dispositif **1 jeune 1 solution** et la Garantie Jeune sont une réussite. 3 millions de jeunes en ont bénéficié et ont trouvé un emploi, un apprentissage ou une formation. Le taux d'emploi des jeunes, quant à lui, est revenu à son niveau d'avant crise. Nous poursuivons notre action pour que chaque jeune puisse trouver sa place dans la société. Le Projet de Loi de Financement pour 2022 permettra d'atteindre nos objectifs et d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi. Depuis le début du quinquennat, nous déployons de nombreux dispositifs pour encourager et protéger le travail et bâtir une société qui encourage l'émancipation. Retrouvez l'audition de la Ministre [ici](#).



27.10.21 : Recentralisation du RSA

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2022, nous donnons la possibilité aux départements, compétents sur l'attribution et le versement du RSA (Revenu de Solidarité Active) de transférer, s'ils le souhaitent, cette compétence à l'État. Pour soulager les départements volontaires du coût du RSA, nous avons prévu, dans le cadre d'une expérimentation, un transfert de compétence à l'Etat, qui prendra en charge le versement des RSA. Les départements pourront, en contrepartie, renforcer leurs politiques d'insertion. Nous accompagnons les Français vers la reprise et les plus éloignés de l'emploi vers l'insertion. Cette complémentarité en faveur de l'emploi et de la solidarité doit être assortie de résultats. J'ai interrogé le Gouvernement sur le suivi qui sera réalisé de ces politiques, dans un objectif d'efficacité de réinsertion dans l'emploi des allocataires du RSA. Retrouvez mon intervention [ici](#).

1 jeune 1 mentor

Prochainement, j'accompagnerai un jeune dans le cadre du dispositif **1 jeune 1 mentor**. Ce dispositif complète le plan **1 jeune 1 solution** de 7 milliards d'euros et permet d'accompagner un jeune sur le chemin de l'emploi : l'aiguiller dans son parcours, lui ouvrir son réseau, l'orienter, le conseiller, l'écouter. Ce dispositif est une chance pour les jeunes mais aussi pour les mentors, de découverte mutuelle. En 2021, nous voulons accompagner 100 000 jeunes, puis, 200 000 en 2022 : Pour devenir mentor ou pour être accompagné par un mentor, inscrivez-vous [ici](#).

1 jeune, 1 mentor, être accompagné par un mentor pour réussir



Les Tablettes Lorraines

Les Tablettes Lorraines
27 octobre 2021
L'E2C visite l'Assemblée Nationale

#Revue de Presse

L'EST RÉPUBLICAIN

L'Est Républicain
18 octobre 2021
Judo-club de Ludres

#Vidéos



Nos commerçants s'engagent - 1er juin 2021



PPL Santé au Travail - 17 février 2021



La santé et la prévention au travail chez TEA - 18 janvier 2021



La Santé au Travail à Nancy - 2 novembre 2020



L'artisanat, moteur de la relance économique ! - 19 juin 2020



Soutien aux commerçants et restaurateurs du Marché Central à Nancy - 11 juin 2020



Aux côtés des artisans de la boulangerie - pâtisserie Gwizdak à Nancy - 11 juin 2020



L'agriculture autrement à la Ferme de Voirincourt à Laneuvelotte - 8 juin 2020



Aux côtés des artisans des Ateliers d'Art Walser à Mazerulles - 8 juin 2020



Pour la revalorisation du métier d'auxiliaire de vie à Louvéa à Custines - 4 juin 2020

Pour vous désinscrire de la newsletter, merci de nous le faire savoir par retour de mail

www.carolegrandjean.fr

<https://www.facebook.com/GrandjeanCarole/>

<https://twitter.com/CGrandjean54>

<https://www.instagram.com/carolegrandjean/>

<https://www.linkedin.com/in/carole-grandjean-59a1b44/>